

la Nouvelle le 8 Février 2012

Intercommunalité

L'intégration au Pays Houdanais contestée en justice

VENDREDI 27 JANVIER, le conseil municipal a décidé d'intenter une action en justice contre l'arrêté préfectoral rattachant Gambais à la communauté de communes du Pays houdanais. «C'est la suite logique puisque nous ne sommes pas d'accord avec la décision du préfet», explique le maire Régis Bizeau.

«Une décision critiquable»

Le 8 décembre dernier, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a, en effet, approuvé l'intégration de la commune



◆ Les membres du conseil, élus en 2008, ont déposé un recours contre l'intégration au Pays houdanais.

au Pays houdanais. «Cette décision est particulièrement critiquable tant sur la forme que sur le fond, dès lors que la commune de Gambais n'a pas été informée de la date

de la CDCI, pas plus que l'amendement déposé à son encontre. Cette absence totale d'information n'a donc pas permis à notre commune de faire valoir ses arguments et

sa ferme volonté de rejoindre le Pays de Montfort», a justifié le maire dans sa délibération.

L'élu a, également, rappelé que par deux fois (en 2009 et 2001), le conseil municipal s'était opposé à une intégration au Pays houdanais.

«Le dossier est maintenant aux mains de la justice, mais on assure qu'on ira jusqu'au bout de la procédure», explique le maire qui se sent «ignoré» des instances de l'État.

«Nous sommes en démocratie, c'est à nous de décider où on veut aller», a conclu Régis Bizeau.

F. C.